



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS



Paris, le 29 mars 2019

**SPPRH**

**Sous-direction  
des compétences et des  
parcours professionnels**

Bureau du recrutement  
et des politiques d'égalité  
et de diversité  
**2.REDIV**

Dossier suivi par  
David Corbé-Chalon

Téléphone  
01 55 07 42 75

Télécopie  
01 55 07 42 91

Mél  
david.corbe-chalon  
@finances.gouv.fr

139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

**Références**  
2REDIV/2019/

Le ministre de l'action  
et des comptes publics

à

Mesdames et Messieurs les ministres,

Monsieur le directeur général  
de la Caisse des dépôts et consignations

Madame la secrétaire générale  
du Conseil d'Etat

Monsieur le directeur général  
de l'Office national des forêts

Monsieur le directeur général  
de l'Office de protection des réfugiés  
et apatrides

Directions en charge des ressources  
humaines

**Objet** : Renouvellement des membres des jurys des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) – Session 2019

Dans la perspective de l'organisation de la prochaine session des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA), je souhaite comme à l'accoutumée faire appel à votre collaboration en vue de recenser les candidatures aux fonctions de membre des jurys des concours d'accès aux IRA.

Comme vous le savez, les cinq IRA constituent le pivot du dispositif interministériel et mutualisé de recrutement et de formation des attachés d'administration de l'État et assurent, sous le pilotage de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), l'organisation desdits concours.

La réforme des IRA comprend notamment l'organisation de deux sessions de concours par an. Cette nouvelle périodicité prend effet dès à présent et la session 2019 sera ouverte en juin prochain pour des épreuves écrites le 15 octobre, des épreuves orales durant la première quinzaine de janvier et une entrée en IRA au 1<sup>er</sup> mars 2020.

Je vous rappelle que les jurys sont désignés pour l'accès à chacun des cinq instituts (Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes), dans les locaux desquels se dérouleront les épreuves orales ainsi que les différentes réunions des jurys.

Adresse administrative : 139, rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12

Téléphone : 0140 04 04 04 - Télécopie : 01 55 07 42 96 - [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)

La fonction de membre de jury est ouverte aux agents titulaires a minima du grade d'attaché principal d'administration ou équivalent. Les candidatures seront recueillies sur la base d'un *curriculum vitae* et d'une lettre de motivation visée par le supérieur hiérarchique. Celle-ci devra mentionner clairement l'IRA pour lequel la candidature est déposée.

Une bonne connaissance des compétences requises pour exercer les missions dévolues aux attachés d'administration ainsi que de leur positionnement professionnel est indispensable pour participer à ce processus de recrutement.

Il est rappelé qu'il incombe aux membres des jurys de participer activement à l'élaboration de propositions de sujet pour les épreuves écrites d'admissibilité. Il leur sera également demandé d'examiner attentivement les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et les fiches individuelles (concours externe) des candidats admissibles, qui leur seront communiqués avant les épreuves orales d'admission.

Les membres des jurys nouvellement désignés suivront une journée de formation obligatoire, dont la date leur sera communiquée ultérieurement par l'institut.

Dans une démarche de simplification de cette procédure, les candidatures devront désormais être présentées en ligne sur le site Démarches simplifiées, à l'adresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-jury-ira-2019>

Toutes les précisions associées à la démarche de candidature sont en ligne à la même adresse.

La date limite de candidature est fixée au 15 mai 2019. Les candidats seront contactés par la direction de l'IRA concerné, en vue d'un échange sur leurs motivations et l'examen de leur dossier, puis informés dès que possible de la suite réservée à leur démarche.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cet appel à candidatures auprès des services d'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics relevant de votre autorité.

**La sous-directrice des compétences  
et des parcours professionnels,**

**Cécile Lombard**

## CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

Session 2019

*Devenir membre des jurys*

Les cinq instituts régionaux d'administration (IRA) constituent le pivot du dispositif interministériel et mutualisé de recrutement et de formation des attachés d'administration de l'Etat. Le recrutement a lieu par voie de concours organisés conjointement par les IRA et la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Des jurys de concours sont désignés pour l'accès à chacun des cinq IRA (Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes). Les épreuves orales et les différentes réunions des jurys sont organisées localement.

Pour la session 2019 des concours d'accès aux IRA, la date limite de candidature est fixée au **15 mai 2019**. Les candidats seront contactés par la direction de l'IRA concerné, en vue d'un échange sur leurs motivations, puis informés dès que possible de la suite réservée à leur démarche.

### Conditions générales de candidature

La fonction de membre de jury est ouverte aux agents titulaires *a minima* du grade d'**attaché principal d'administration** ou équivalent. Cette fonction est incompatible avec celle d'intervenant dans un IRA ou dans un organisme de préparation à ces concours. La durée maximale de participation à un jury est de trois sessions<sup>1</sup>.

Elle requiert :

- une bonne connaissance des compétences requises pour exercer les missions dévolues aux attachés d'administration ainsi que de leur positionnement professionnel ;
- une participation active à l'élaboration de propositions de sujets pour les épreuves écrites d'admissibilité ;
- la participation à une journée de formation obligatoire ;
- un examen attentif des dossiers de support pour les épreuves orales transmis par les candidats admissibles (fiche individuelle de renseignement, dossier RAEP).

Les candidatures sont recueillies à partir du formulaire en ligne, accompagné d'une lettre de motivation (visée par le supérieur hiérarchique) et d'un *curriculum vitae*.

### Nature de l'engagement

La nomination en qualité de membre du jury entraîne les obligations suivantes :

#### Epreuves écrites :

- L'élaboration de propositions de sujets et de corrigés en fonction des thèmes retenus par les présidents des jurys et dont la liste est fixée par [arrêté du 13 mars 2019](#) ;
- Ces propositions devront être transmises fin mai 2019 à la DGAFP ;
- Les copies font l'objet d'une double correction par binôme de deux correcteurs (100 à 230 copies selon l'épreuve).

<sup>1</sup> Sont ainsi possibles la participation à 3 sessions consécutives « automne-printemps-automne » (engagement sur 18 mois), à 3 sessions consécutives « printemps-printemps-printemps » ou « automne-automne-automne » (engagement sur 3 ans).

### Epreuves orales :

- La participation des membres des jurys aux épreuves orales est facultative ;
- Les membres de jury suivront une journée de formation obligatoire en vue de participer aux épreuves orales ;
- La participation aux épreuves orales entraîne l'obligation d'examiner avec soin, préalablement à l'oral, les dossiers RAEP (concours interne et 3<sup>e</sup> concours) et la fiche individuelle (concours externe) des candidats admissibles ;
- Les épreuves orales se déroulent dans les locaux des IRA sur une période 5 à 7 jours ;
- Les réunions des jurys ont également lieu dans les locaux des IRA.

### Calendrier prévisionnel de la session 2019

Activité	Concours d'automne (2019)
Retour des propositions de sujets	Fin mai 2019
Choix des sujets par les présidents de jurys	Première quinzaine de juin 2019
Épreuves écrites d'admissibilité	15 octobre 2019
Période de correction dématérialisée	Fin octobre à fin novembre 2019
Réunion d'admissibilité dans les IRA	Fin novembre ou début décembre 2019
Formation pour les épreuves orales	Novembre-décembre 2019 (selon chaque IRA)
Épreuves orales d'admission	Première quinzaine de janvier 2020
Réunion d'admission	A l'issue des épreuves orales

### Modalités de rémunération

Le barème de rémunération des membres de jury est fixé comme suit :

- 4 € par copie corrigée pour les épreuves écrites des 3 concours ;
- 30 €/heure pour les épreuves orales ;
- 4 € pour la lecture de chaque dossier RAEP (concours interne et troisième concours) ;
- 2 € pour la lecture de la fiche de renseignements (concours externe).

Les frais de déplacement sont pris en charge par les IRA.

## Nature des épreuves pour la session 2019 : [arrêté du 6 juin 2008](#) modifié

### Admissibilité

#### *Concours externe :*

- Composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel
  - o 4 heures, coef. 4, notée sur 20
- 6 questions à réponse courte (droit public, questions européennes, gestion des ressources humaines, questions sociales, finances publiques, économie)
  - o Les questions sont notées sur 20
  - o La question de droit public est affectée d'un coef. 2, les autres d'un coef. 1
  - o 4 heures, coef. 4 pour l'ensemble de l'épreuve

#### *Concours interne :*

- Épreuve composée de :
  - o Rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif (20 pages maximum), d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées
    - Notée sur 20, coef. 3
  - o Une question portant sur les connaissances administratives générales et la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques
    - Notée sur 20, coef. 1
  - o Durée d'ensemble de 4 heures, coef. 4 pour l'ensemble de l'épreuve, notée sur 20

#### *Troisième concours :*

- Épreuve composée de :
  - o Note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) (20 pages maximum) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel
    - Notée sur 20, coef. 3
  - o Une question portant sur les connaissances administratives générales et la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques
    - Notée sur 20, coef. 1
  - o Durée d'ensemble de 4 heures, coef. 4 pour l'ensemble de l'épreuve, notée sur 20

### Admission

#### *Concours externe :*

- Entretien avec le jury visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation
  - o 25 min., dont 5 min. de présentation au plus, coef. 4, noté sur 20
  - o Le jury dispose de la fiche individuelle de renseignement complétée par le candidat
- Épreuve de langue vivante étrangère consistant en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol et italien
  - o 15 min., précédé de 15 min. de préparation, coef. 1, notée sur 20
  - o Notée sur 20, les points sont pris en compte dans la limite de 15 points.

#### *Concours interne et troisième concours*

- Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle
  - o 25 min., dont 5 min. de présentation au plus, coef. 4, noté sur 20
  - o Le jury dispose du dossier RAEP complété par le candidat

## COORDONNÉES DES IRA



### **Institut régional d'administration de Bastia**

Quai des Martyrs de la Libération

BP 317

20297 Bastia Cedex

Tel. : 04 95 32 87 00

Courriel : [concours@ira-bastia.gouv.fr](mailto:concours@ira-bastia.gouv.fr)

[www.ira-bastia.gouv.fr](http://www.ira-bastia.gouv.fr)



### **Institut régional d'administration de Lille**

49 rue Jean Jaurès

CS 80008

59040 Lille Cedex

Tel. : 03 20 29 87 10

Courriel : [concours@ira-lille.gouv.fr](mailto:concours@ira-lille.gouv.fr)

[www.ira-lille.gouv.fr](http://www.ira-lille.gouv.fr)



### **Institut régional d'administration de Lyon**

Parc de l'Europe Jean Monnet, 1 allée Buster Keaton

BP 72076

69616 Villeurbanne Cedex

Tel. : 04 72 82 17 17

Courriel : [concours@ira-lyon.gouv.fr](mailto:concours@ira-lyon.gouv.fr)

[www.ira-lyon.gouv.fr](http://www.ira-lyon.gouv.fr)



### **Institut régional d'administration de Metz**

15 avenue de Lyon

CS 85822

57078 Metz Cedex 03

Tel. : 03 87 75 44 11

Courriel : [concours@ira-metz.gouv.fr](mailto:concours@ira-metz.gouv.fr)

[www.ira-metz.gouv.fr](http://www.ira-metz.gouv.fr)



### **Institut régional d'administration de Nantes**

1 rue de la Bourgeonnière

BP 82234

44322 Nantes Cedex 03

Tel. : 02 40 74 34 77

Courriel : [concours@ira-nantes.gouv.fr](mailto:concours@ira-nantes.gouv.fr)

[www.ira-nantes.gouv.fr](http://www.ira-nantes.gouv.fr)